

RESOLUTION INTERGROUPE adressée au Conseil fédéral de la Confédération suisse

Maintien et développement du site industriel de l'entreprise Swissmetal Boillat à Reconvilier

En novembre 2004 et 2005, les gouvernements bernois et jurassien ont manifesté leur préoccupation quant au maintien et au développement de Swissmetal Boillat à Reconvilier. Diverses actions ont été entreprises par les deux cantons, parallèlement à des manifestations syndicales et politiques unanimes en faveur de la sauvegarde des intérêts de la région et de sa population. Reconnaisant alors l'importance de l'employeur qu'est « la Boillat » pour le Jura bernois, le Conseil d'administration du groupe Swissmetal a « réaffirmé la grande priorité qu'il attache au développement du site de Reconvilier » et s'est dit « décidé à intensifier la coopération entre la direction et les employés. »

Ces engagements ont été sérieusement remis en doute au moment où une rumeur est apparue, relative au déplacement de la fonderie de Reconvilier à Dornach. Pour contrecarrer la manifestation de protestation alors prévue, les dirigeants de Swissmetal ont indiqué qu'ils reportaient leur décision à plus tard. Une nouvelle fois les gouvernements étaient intervenus et l'on pouvait penser que le groupe, non seulement tiendrait compte de l'importance économique de « la Boillat » pour la région, mais montrerait davantage de respect envers les droits des travailleurs de l'entreprise.

Précipitant les événements, le Conseil d'administration de Swissmetal Boillat a annoncé le 14 novembre que ses dernières investigations l'incitaient à transférer la fonderie de Reconvilier à Dornach. Cette annonce a suscité un profond sentiment de colère parmi la population et la représentation politique du Jura bernois, toutes tendances confondues. Une forte mobilisation rassemble aujourd'hui les deux régions du Jura et les entraîne légitimement à s'opposer avec détermination aux démantèlements économiques qui les concernent directement dans le cas présent, comme elles intéressent plus globalement l'Arc jurassien. En effet, la fermeture de la fonderie « la Boillat » à Reconvilier entraînera inévitablement la fermeture à terme de cette entreprise et conduira Swissmetal à sa faillite. Or, cette entreprise fait partie des conditions-cadre de l'économie jurassienne puisqu'en cas de fermeture de « la Boillat » c'est tout le secteur du décolletage qui sera touché, soit près de 300 entreprises et plus de 3'000 emplois.

Par cette résolution unanime, le Parlement jurassien demande au Conseil fédéral d'intervenir afin de concourir activement au maintien de la fonderie à Reconvilier – la condition *sine qua non* de la pérennité et du développement du site industriel de l'entreprise Swissmetal Boillat dans le Jura bernois – et, le cas échéant, d'investir tout son poids dans la sauvegarde des intérêts économiques et sociaux des régions concernées.

Groupe socialiste Groupe PDC Groupe PCSI Groupe PLR Groupe CS+POP